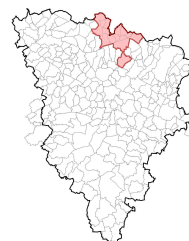


La Communauté d'Agglomération « Vexin Centre Seine Aval »

Principales caractéristiques

Nombre de communes :	15
Population totale :	64 616

Localisation au sein du département



Création d'une communauté d'Agglomération à partir de la Communauté de Vexin Seine et des communes voisines des Mureaux

La communauté de communes de Vexin-Seine existe depuis 2004. Elle compte 23 000 habitants pour huit communes, dont Juziers, Mézy, et à l'Est Meulan et Vaux sur-Seine. Une partie du territoire de cette communauté se situe au sein du périmètre du PNR du Vexin français (Jambville, Bruel-en-Vexin). Meulan (8800 habitants) est la commune la plus importante et constitue un pôle local d'équipements et de services attirant les communes rurales situées à proximité du PNR.

Le coefficient d'intégration fiscale de la communauté de communes s'élève à 28%, proche de la moyenne nationale (29,1 %).

Le secteur des Mureaux, par sa taille, ses équipements et ses emplois, attire une partie Nord de la Seine, entre Mantes et la Boucle de Chanteloup, et constitue le pôle central de l'OIN. La commune d'Ecquevilly se rapproche de celle des Mureaux d'un point de vue géographique, et par des caractéristiques comparables (accès, typologies résidentielles, usage des équipements, ...).

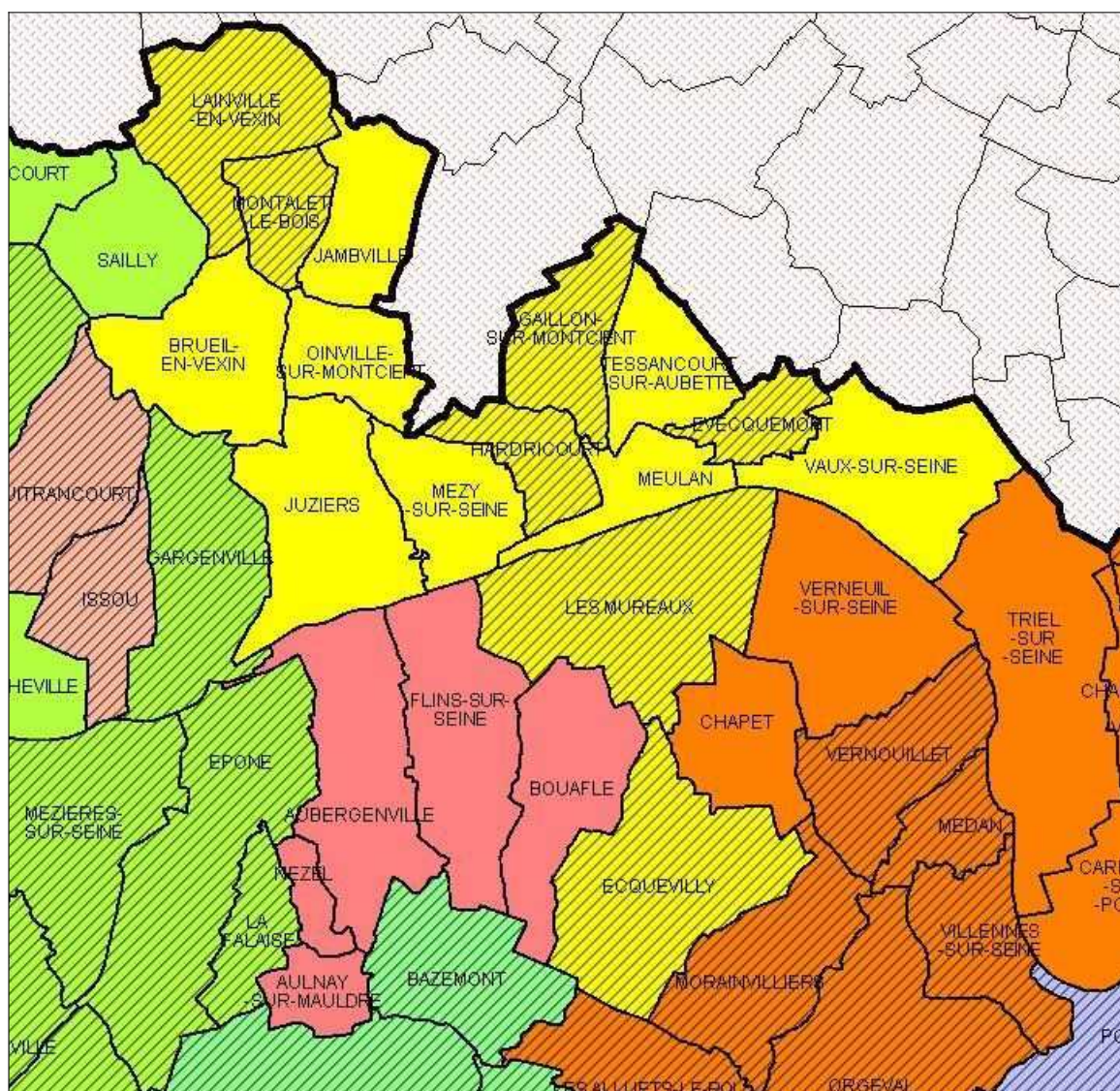
La première destination des flux domicile-travail provenant de Meulan est le pôle des Mureaux. Le franchissement de la Seine entre Les Mureaux et Meulan constitue un axe majeur pour les liaisons Sud – Nord, vers le Val d'Oise (Cergy, voire Roissy).

Avec les communes **des Mureaux** (33000) et **d'Ecquevilly** (4200), la communauté de communes Vexin Seine a ainsi vocation à constituer le socle d'un nouvel EPCI élargi.

A l'Est, en jonction de la communauté d'agglomération des deux Rives de la Seine, **Evecquemont** a vocation à se rapprocher de ce pôle. Au nord, les logiques de bassin de vie orientent également les communes de **Hardricourt, Montalet-le-Bois, et Lainville** vers ce pôle. De même, la commune de **Gaillon-sur-Montcient**, dont les relations sont fortes avec Hardricourt, Meulan et les Mureaux, a vocation à rejoindre cette communauté.

La communauté ainsi constituée, a priori plutôt de niveau communauté d'agglomération compte tenu de sa taille et des compétences pouvant être rapidement mises en oeuvre, alliera des potentiels et des enjeux liés au PNR, et à la Seine, avec ceux du développement économique urbain, en renforçant un rôle de territoire pivot de l'OIN.

Périmètre de la Communauté d'Agglomération « Vexin Centre Seine Aval »



Caractéristiques fiscales de l'EPCI

Répartition des communes par strate		
strates	nombre	population
Communes de moins de 2 000 habitants	9	8 147
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	4	15 035
Communes de 5 000 à 10 000 habitants	1	8 820
Communes de plus de 10 000 habitants	1	32 614
Total	15	64 616
Pour mémoire, EPCI préexistant : CC vexin Seine	8	23 115

Convergence imposition CFE	
taux maximal EPCI*	20,02%
Intégration immédiate si taux CFE le moins élevé / taux CFE le plus élevé > ou = 90%	Non
Période de lissage des taux	5 ans (durée légale)

* taux moyen pondéré théorique

EPCI :	Bases d'imposition sur les ménages			Bases d'imposition sur les entreprises
	TH	TFB	TFNB	CFE
	Bases	Bases	Bases	Bases
en K€	84 455 129	74 640 890	375 700	22 465 193
€ / hab.	1 307,03	1 155,15	5,81	347,67
Moyenne déptale en €/hab.	1 752,28	1 565,16	7,23	429,27
Ecart	-445,25	-410,01	-1,42	-81,60
soit (en %)	-25,41	-26,20	-19,58	-19,01

impositions auto-liquidées	
Produits CVAE	IFER
3 282 766	-138 500
50,80	2,14
65,71	5,24
-14,91	-3,10
-22,68	-59,09

Poids relatif des communes membres					
communes	% base TH	% base TFB	% base TFNB	CFE	
				% base	taux actuel
BRUEIL-EN-VEXIN	1,51	1,01	6,19	0,43	19,66
JUZIERS	7,36	6,28	5,32	3,67	20,29
JAMBYVILLE	1,59	1,21	7,81	0,10	16,82
MEZY	4,71	3,21	5,18	0,79	17,41
VAUX-SUR-SEINE	9,66	7,79	6,10	2,46	20,84
MEULAN	15,40	13,67	5,24	6,44	18,51
OINVILLE-SUR-MONTCIENT	2,17	1,71	3,78	0,54	20,09
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE	1,68	1,51	5,55	1,03	20,53
LAINVILLE EN VEXIN	2,00	1,42	5,20	0,14	17,39
MONTALET-LE-BOIS	0,62	0,48	2,41	0,07	23,65
GAILLON-SUR-MONTCIENT	1,28	1,12	7,39	0,70	19,68
HARDICOURT	4,19	4,37	5,00	4,31	15,59
EVEQUEMONT	1,51	1,57	2,69	1,70	13,79
MUREAUX (LES)	39,35	47,80	22,18	70,21	21,08
ECQUEVILLY	6,96	6,85	9,94	7,39	15,25
Total	100	100	100	100	

Dans cette hypothèse, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) "Vexin -Seine" regrouperait 15 communes et formerait un ensemble de 65 000 habitants. L'EPCI antérieur concernait 8 communes pour 23 000 habitants.

Les bases d'imposition de l'EPCI reflètent une situation relativement défavorable en termes de tissu fiscal tant pour la fiscalité sur les ménages (base TH inférieure de 25 % à la moyenne départementale) que pour la fiscalité localement taxable sur les entreprises (- 19 % pour la CFE). La dispersion des taux d'imposition actuels (CFE) exigera le respect d'une période de lissage pour la convergence des taux d'au moins 5 ans.

Source : DGFIP

Proposition de simplification de la carte intercommunale

L'ensemble des syndicats dont le périmètre couvre au moins une commune de la Communauté d'Agglomération de « Vexin Seine Centre Aval » ont été ventilés en fonction de leur périmètre et de leurs compétences dans le tableau page suivante.

Les communes adhèrent directement à un total de 28 syndicats. Parmi ces derniers, on dénombre 15 syndicats à vocation unique (SIVU), 1 syndicat à vocation multiple (SIVOM) et 12 syndicats mixtes.

Exemples de simplification de la carte intercommunale sous réserve d'une étude plus approfondie des statuts et des compétences des différents groupements :

■ Les syndicats classés dans le cas 2

La Communauté d'Agglomération « Vexin Centre Seine Aval » pourrait se substituer au SIVU de développement économique Les Mureaux et Ecquevilly (SIDEME), la compétence *développement économique* étant obligatoire.

Cette substitution entraînerait la suppression du SIVU.

■ Les syndicats classés dans le cas 4

Le retrait de la commune de Sailly du Syndicat mixte pour les collèges de la région de Meulan (SICOREM) et du Syndicat mixte de transport d'élèves de la région de Jambville, Les Mureaux et Meulan ainsi que la prise de compétence *transports scolaires* par la Communauté d'Agglomération « Vexin Centre Seine Aval » pourrait permettre à cette dernière de se substituer aux deux syndicats précités.

Dans cette hypothèse, et dès lors que ces syndicats n'exerceraient plus de compétences, une procédure de dissolution pourrait être engagée.

La Communauté d'Agglomération « Vexin Centre Seine Aval » pourrait se substituer au SIVU d'assainissement de Meulan, Hardricourt et Les Mureaux à la condition préalable d'exercer ou de s'attribuer la compétence *assainissement* mais également que les communes restantes situées sur le territoire d'autres EPCI à fiscalité propre, Chapet, Bouafle et Flins, s'en retirent.

La Communauté d'Agglomération « Vexin Centre Seine Aval » pourrait adhérer au syndicat mixte de gestion des eaux de ruissellement, des eaux de la Montcient et de ses affluents (SMIGERMA) à la place des communes qui en sont membres, à la condition préalable d'exercer ou de s'attribuer la compétence .

La Communauté d'Agglomération « Vexin Centre Seine Aval » pourrait adhérer au syndicat mixte d'étude, de réalisation et de gestion d'une piscine (SIERGEPI) à la place des communes qui en sont membres, à la condition préalable d'exercer ou de s'attribuer la compétence *équipements culturels, sportifs et scolaires*.

Dans ces deux cas, ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel le syndicat exerce ne sont modifiés.

		Cas 2 : Le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI	Cas 4 : Le périmètre de l'EPCI chevauche celui du syndicat
obligatoires	Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU de développement économique Les Mureaux et Ecquevilly (SIDEME) 	
	Aménagement de l'espace		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte de transport Rive Droite Vexin (1/2)
	Equilibre social de l'habitat		
	Politique de la ville	SIVU du Val-de-Seine (1/2)	
optionnelles	Création, aménagement et entretien de la voirie et de parcs de stationnement		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVOM d'Ecquevilly, Bouafle, Chapet et Flins (1/2) ▪ SIVU de la route royale
	Assainissement		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'assainissement de Sailly et Brueil-en-Vexin ▪ SIVU d'assainissement de Meulan, Hardricourt et Les Mureaux ▪ SIVU d'assainissement de la région de la Montcient ▪ SIVU d'assainissement rationnel de la vallée de l'Aubette (SIARVA)
	Eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'adduction d'eau potable de Vaux-sur-Seine et d'Evecquemont ▪ SIVU d'adduction d'eau potable de Mézy et d'Hardricourt 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'adduction d'eau potable de la Montcient ▪ SIVU d'adduction d'eau potable de Montalet le Bois
	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte de gestion des eaux de ruissellement, des eaux de la Montcient et de ses affluents (SMIGERMA) ▪ SIVU de gestion du ru d'Orgeval ▪ Syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des résidus urbains (SIVATRU) ▪ Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) ▪ Syndicat mixte des installations de tri et de valorisation (SIMITRIVAL)
	Équipements culturels et sportifs		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte d'étude, de réalisation et de gestion d'une piscine (SIERGEPI) ▪ Syndicat mixte d'aménagement de la BPAL du Val-de-

		Cas 2 : Le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI	Cas 4 : Le périmètre de l'EPCI chevauche celui du syndicat
	Action sociale		Seine <ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte « SIVOM de Saint-Germain-en-Laye » (1/2)
Compétences facultatives	Autres	SIVU du Val de Seine (2/2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'électricité des vallées de la Vaucouleurs, de la Mauldre et de la Seine Aval (SIVAMASA) ▪ SIVU des établissements pour handicapés du Val-de-Seine ▪ Syndicat mixte « SIVOM de Saint-Germain-en-Laye » (2/2) ▪ Syndicat mixte pour les collèges de la région de Meulan (SICOREM) ▪ Syndicat mixte de transport d'élèves de la région de Jambville, Les Mureaux et Meulan ▪ Syndicat mixte de la maison de la justice et du droit du Val-de-Seine ▪ Syndicat mixte de transport Rive Droite Vexin (2/2) (<i>transport scolaire</i>) ▪ SIVU de gestion de l'aérodrome des Mureaux-Verneuil-sur-Seine ▪ Syndicat mixte d'énergie des Yvelines (SEY) ▪ SIVOM d'Ecquevilly, Bouafle, Chapet et Flins (2/2) (<i>autres actions environnementales</i>)

Note : En ligne, les compétences retenues sont celles des Communautés d'Agglomération telles que les définit le code général des collectivités territoriales